

**ET SI VOUS
FAISIEZ
LE CHOIX
D'UNE
PROTECTION
SANTÉ
MODULABLE
ET ÉVOLUTIVE**

**Gan Evolution
Santé**

Assuré d'avancer



ganassurances.fr



GAN EVOLUTION SANTÉ

C'est un fait, à la suite des nouvelles réformes, la part des dépenses de santé dans votre budget va augmenter significativement dans les années à venir. Plus que jamais, il est donc important de faire le bon choix en matière de complémentaire santé. **C'est pourquoi Gan Assurances a mis au point Gan Evolution Santé ⁽¹⁾ !**

→ Plus de modularité pour une protection vraiment personnalisée

- **Soins médicaux, hospitalisation, frais dentaires ou optiques...**
avec Gan Evolution Santé, selon vos attentes, vous choisissez pour chaque type de dépense, le niveau de garantie le plus adapté à votre situation.
- **Vous profitez de garanties évolutives**
si votre situation venait à changer.
- **Vous bénéficiez de remboursements adaptés à vos dépenses réelles**
quel que soit le niveau de prise en charge par le Régime Obligatoire.

→ Des garanties renforcées en optique et dentaire

Un partenariat avec des chirurgiens dentistes et opticiens vous assure :

- de meilleures prises en charge des verres progressifs, des lentilles de contact, des prothèses dentaires et de la chirurgie de l'implant dentaire,
- d'une transparence totale sur les traitements réalisés et les prix pratiqués,
- le meilleur rapport qualité/prix chez nos opticiens partenaires, quelle que soit votre correction visuelle.

→ Des atouts pour maîtriser parfaitement votre budget santé

- **Avec Gan Evolution Santé, vous n'avancez plus d'argent.**
Le tiers-payant est généralisé ⁽²⁾ ! Vous n'avancez plus d'argent grâce au tiers-payant !
- **Des remboursements en 48 heures** (en cas de télétransmission).
- **Le remboursement de soins peu ou pas pris en charge par le Régime Obligatoire** (consultations d'ostéopathie, de chiropractie, sevrage tabagique, moyens contraceptifs prescrits, vaccins...).



→ Modularité mode d'emploi :

Votre complémentaire santé se construit autour de 3 modules de soins :

- hospitalisation,
- soins médicaux,
- optique/dentaire.

Pour chacun de ces 3 modules, vous choisissez un niveau de garantie parmi les 5 proposés.

Les niveaux de garanties par module sont indépendants les uns des autres de façon à vous permettre de choisir ce dont vous avez besoin.

(1) Pour les conditions et limites des garanties se reporter au contrat. (2) Le tiers-payant intervient dans la limite des garanties souscrites au contrat.

→ EXEMPLES DE REMBOURSEMENT*



→ HOSPITALISATION *	Coût indicatif moyen	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Chambre particulière		-	50€	60€	70€	80€
Frais TV, Tél., Journaux	50€	-	-	5€/jour	10€/jour	15€/jour

* Dans la limite des frais réels. Ces prestations ne font l'objet d'aucune prise en charge par le Régime Obligatoire.

→ EXEMPLES DE REMBOURSEMENT



→ SOINS MÉDICAUX	Coût indicatif	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Médecin ayant signé le CAS ⁽¹⁾		22€	32,00€	36,40€	47,40€	65€
Médecin n'ayant pas signé le CAS ⁽¹⁾	60€	22€	32€	32€	43€	48,50€

(1) Contrat d'Accès aux Soins : dispositif mis en place par l'assurance maladie obligatoire et les médecins qui pratiquent des dépassements d'honoraires et s'engagent à les modérer.

→ EXEMPLES DE REMBOURSEMENT

→ OPTIQUE (verres + monture) ⁽²⁾	Coût indicatif	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Monture adulte (verres simples)	350€	7€	115€	140€	175€	210€
Monture enfant (verres simples)	150€	55€	75€	100€	125€	150€
AVANTAGES PARTENAIRES ⁽³⁾ (réseau Sévéanne)		Prise en charge intégrale (hors traitements) des verres correcteurs sélectionnés entre les opticiens et Sévéanne ⁽²⁾				
Lentilles correctrices ⁽⁴⁾	100€	39,48€	80€	100€	120€	160€

(2) Un équipement tous les 2 ans par assuré. Pour les enfants de moins de 18 ans ou en cas d'évolution de la vue, un équipement tous les ans.

(3) Dans la limite autorisée par la réglementation des contrats responsables.

(4) Un forfait par an et par assuré.

→ DENTAIRE	Coût indicatif	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Prothèse dentaire (couronne céramo-métallique) ⁽⁵⁾		107,50€	225,25€	325,25€	375,25€	475,25€
Prothèse dentaire avec nos avantages partenaires (réseau Sévéanne)	500€	107,50€	275,25€	375,25€	425,25€	525,25€
Semestre d'orthodontie	600€	193,50€	387€	483€	580€	774€
Implant dentaire (réseau Sévéanne) ⁽⁶⁾	1000€	non garanti	150€	350€	550€	650€

(5) L'assuré doit obligatoirement présenter le devis préalable établi par son chirurgien, fournir la note d'honoraires de celui-ci ainsi que les justificatifs complémentaires.

(6) Ces garanties ne font l'objet d'aucun remboursement du Régime obligatoire, les frais y afférents sont pris en charge sur présentation des justificatifs.

→ Des avantages pour toute votre famille

- **5% de réduction** sur la cotisation de chaque assuré dès le 2^{ème} assuré au contrat.
- La cotisation est **réduite de 20%** pour le 2^{ème} enfant ⁽³⁾ et **gratuite pour les enfants suivants** ⁽³⁾.

→ Et bien d'autres avantages !

- Pas de questionnaire médical, quel que soit le niveau de garantie choisi.
- **Des garanties d'assistance complètes pour vous permettre de mieux vous organiser si vous, ou un de vos enfants, êtes immobilisés ou hospitalisés (aide ménagère à domicile, garde de vos enfants, livraison de médicaments, mise en oeuvre d'un service « école continue »...).**
- Le remboursement d'une consultation auprès d'un diététicien à hauteur de 35 euros.

→ Des services pour vous faciliter la vie

- **Votre espace client sur Internet : www.ganassurances.fr un accès libre, privé et sécurisé.**
 - Retrouvez toutes les informations sur votre contrat (date d'effet, adhérent et ayant droit).
 - Consultez les informations mises à jour sur vos remboursements.
 - Téléchargez des devis, demandez un duplicata d'attestation de tiers-payant, une prise en charge hospitalière....
- **La ligne Santé de Gan Assurances : 09 69 32 33 07 (appel non surtaxé).**
 - Pour obtenir immédiatement des informations sur votre dossier, ou valider un devis proposé par un professionnel de santé (pas de traitement des devis en ligne).

→ Vous avez le statut de travailleur non salarié ?

Avec Gan Evolution Santé

- **Vous gagnez du temps.**
Votre Conseiller Gan Assurances peut prendre en charge votre inscription :
 - au Régime Social des Indépendants auprès de la RAM
 - et si vous êtes exploitant agricole, auprès de GAMEX.
- **Vous faites des économies.**
Vous pouvez déduire vos cotisations de votre revenu professionnel ⁽⁴⁾ imposable dans le cadre de la loi Madelin.



⁽³⁾ Enfant âgé de moins de 18 ans. ⁽⁴⁾ Selon les règles fiscales en vigueur. Non valable pour les exploitants agricoles.



→ ENVIE D'AVOIR
L'ESPRIT
TRANQUILLE
FACE À UNE
ÉVENTUELLE
HOSPITALISATION ?



→ ENVIE D'UNE
MEILLEURE
PRISE EN CHARGE
DE VOS FRAIS
HABITUELS
DE SANTÉ ?



→ ENVIE DE
MAÎTRISER
VOTRE BUDGET
SOINS OPTIQUES
ET DENTAIRES ?

TABLEAU DES GARANTIES

→ Les garanties en % s'entendent en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale y compris le remboursement du Régime Obligatoire.

HOSPITALISATION [MÉDICALE – CHIRURGICALE – MATERNITÉ]	CHOISISSEZ VOTRE NIVEAU DE GARANTIE				
	1	2	3	4	5
Honoraires des soins des médecins : → n'ayant pas signé le CAS * → ayant signé le CAS *	100 % 100 %	150 % 170 %	225 % 300 %	225 % 400 %	225 % 500 %
Frais de séjour	100 %	150 %	300 %	400 %	500 %
Forfait journalier hospitalier (hors établissements médico-sociaux) ⁽²⁾	FR	FR	FR	FR	FR
Chambre particulière ^{(1) (2)}	non garanti	50 €/j	60 €/j	70 €/j	80 €/j
Lit et repas de l'accompagnant – maison de parents ^{(1) (2)}	non garanti	20 €/j	25 €/j	35 €/j	50 €/j
Frais de TV, téléphone et journaux ^{(1) (2)}	non garanti	non garanti	5 €/j	10 €/j	15 €/j

+ ASSISTANCE [pour tous les niveaux de garantie]

SOINS MÉDICAUX	CHOISISSEZ VOTRE NIVEAU DE GARANTIE				
	1	2	3	4	5
Honoraires médecins généralistes et spécialistes y compris médecins de cure (conventionnés ou non) : → n'ayant pas signé le CAS * → ayant signé le CAS *	100 % 100 %	130 % 150 %	150 % 170 %	200 % 220 %	225 % 300 %
Honoraires des ostéopathes et des chiropracteurs (par an et par assuré) ⁽²⁾	non garanti	2 séances à 30 €	2 séances à 30 €	3 séances à 30 €	3 séances à 30 €
Pharmacie : médicaments prescrits et remboursés par le Régime Obligatoire à 65 %, 30 % et 15 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Autres soins médicaux → Laboratoires et radiographie « non CAS * » → Laboratoires et radiographie « CAS * » → Auxiliaires médicaux, audioprothèses, piles et accessoires des audioprothèses, autres appareillages (hors optique et dentaire) et frais de transports médicaux	100 % 100 % 100 %	130 % 150 % 130 %	150 % 170 % 150 %	200 % 220 % 200 %	225 % 300 % 300 %
Cures thermales acceptées par le Régime Obligatoire → Frais thermaux → Frais d'hébergement et de transport (par an et par assuré) ⁽²⁾	100 % 100 %	130 % 100 % + 80 €	150 % 100 % + 100 €	200 % 100 % + 125 €	300 % 100 % + 185 €

PRÉVENTION	CHOISISSEZ VOTRE NIVEAU DE GARANTIE				
	1	2	3	4	5
Dentaire → Actes de prévention → Bilan annuel de prévention ⁽²⁾ → Pose de vernis fluoré (par an et par assuré de moins de 13 ans) ⁽²⁾ → Détartrage approfondi (par an et par assuré de 55 ans et plus) ⁽²⁾	100 % 25 € non garanti non garanti	100 % 25 € 65 € 65 €			
Soins médicaux → Actes de prévention « non CAS * » → Actes de prévention « CAS * »	100 % 100 %	130 % 150 %	150 % 170 %	200 % 220 %	225 % 300 %
Autres actes de prévention (forfait par an et par assuré) ⁽²⁾ → Tous vaccins prescrits et non pris en charge par le régime obligatoire et médicaments antipaludéens prescrits → Sevrage tabagique → Moyens contraceptifs prescrits, non pris en charge par le Régime Obligatoire → Actes paramédicaux réalisés par un pédicure/podologue (par assuré de 55 ans et plus) ⁽²⁾	non garanti	40 €	50 €	60 €	100 €
Consultation diététique ⁽²⁾ (par an et par assuré) ⁽²⁾	35 €	35 €	35 €	35 €	35 €

* CAS : Contrat d'Accès aux Soins.

(1) La prise en charge est limitée à 30 jours par an et par assuré en cas d'hospitalisation psychiatrique et neuro-psychiatrique.

(2) Les garanties signalées par ⁽²⁾ ne font l'objet d'aucun remboursement du Régime Obligatoire, les frais y afférents sont pris en charge sur présentation des justificatifs.

- Tous les forfaits s'entendent par an et par assuré.
- La garantie « **prévention** » dépend du niveau choisi en « soins médicaux ».
- Les garanties sont accordées **dès la prise d'effet indiquée au certificat d'adhésion**.
- Pour les conditions et limites de l'ensemble des garanties présentées dans ce document, se reporter au contrat.

DENTAIRE	CHOISISSEZ VOTRE NIVEAU DE GARANTIE				
	1	2	3	4	5
Soins (consultations : dentistes et stomatologues)					
→ Hors Inlay/onlay	100%	100%	100%	100%	100%
→ Inlay/Onlay (par acte) ⁽¹⁾	100%	100% + 50 €	100% + 70 €	100% + 90 €	100% + 150 €
L'Orthodontie					
→ Acceptée par le Régime Obligatoire soit par semestre de traitement (part Régime Obligatoire incluse)	100% soit 193,50 €	200% soit 387 €	250% soit 483 €	300% soit 580 €	400% soit 774 €
→ Refusée par le Régime Obligatoire	non garanti	non garanti	non garanti	500 €	600 €
Prothèses définitives remboursées ou non par le Régime Obligatoire ⁽¹⁾					
→ Couronnes et ensemble des inters d'un bridge en céramique (forfait par dent jusqu'à 4 par an et par assuré)	100%	150 €	250 €	300 €	400 €
→ Autres prothèses (y compris les couronnes céramiques au-delà de 4)	100%	170 %	200 %	250 %	300 %
Plafond annuel de remboursement des prothèses les 2 premières années par assuré (lorsque le plafond est atteint, remboursement de 100%)	100%	400 €	600 €	700 €	900 €
Chirurgie de l'implant (forfait par an et par assuré) ^{(1) (2)}	non garanti	100 €	300 €	500 €	600 €
	AVANTAGES PARTENAIRES ⁽¹⁾				
→ Couronnes et ensemble des inters d'un bridge en céramique (forfait par dent jusqu'à 4 par an et par assuré)	100%	200 €	300 €	350 €	450 €
Plafond annuel de remboursement des prothèses les 2 premières années par assuré (lorsque le plafond est atteint, remboursement à 100%)	100%	500 €	700 €	800 €	1 000 €
→ Chirurgie de l'implant (forfait par an et par assuré) ⁽²⁾	non garanti	150 €	350 €	550 €	650 €
→ Traitement des gencives (forfait par an et par assuré) ⁽²⁾	non garanti	150 €	200 €	250 €	300 €
→ Casse & réparation de prothèses (selon type de prothèse) ⁽²⁾	non garanti	garanti	garanti	garanti	garanti

(1) L'assuré doit obligatoirement présenter le devis préalable établi par son chirurgien, fournir la note d'honoraires de celui-ci ainsi que les justificatifs complémentaires demandés, le cas échéant, par le chirurgien dentiste consultant du Groupe.

(2) Les garanties signalées par ⁽²⁾ ne font l'objet d'aucun remboursement du Régime Obligatoire, les frais y afférents sont pris en charge sur présentation des justificatifs.

OPTIQUE	CHOISISSEZ VOTRE NIVEAU DE GARANTIE				
	1	2	3	4	5
L'équipement optique est à considérer verre + monture					
Monture ⁽¹⁾					
→ Adulte	100%	70 €	90 €	120 €	150 €
→ Enfant	100%	30 €	50 €	70 €	90 €
Verres correcteurs adultes [les 2 verres] ⁽¹⁾					
→ Verres unifocaux simples	100%	45 €	50 €	55 €	60 €
→ 1 verre unifocal simple + un autre verre	100%	90 €	92 €	95 €	97 €
→ Autres verres	100%	135 €	135 €	135 €	135 €
Verres correcteurs enfants [les 2 verres] ⁽¹⁾					
→ Verres unifocaux simples	100%	45 €	50 €	55 €	60 €
→ 1 verre unifocal simple + un autre verre	100%	107 €	100 €	95 €	97 €
→ Autres verres	100%	170 €	150 €	135 €	135 €
Lentilles correctrices ⁽³⁾	100%	60 €	80 €	100 €	140 €
Opération des défauts visuels ⁽⁴⁾	non garanti	160 €	230 €	300 €	450 €
	AVANTAGES PARTENAIRES ⁽¹⁾				
Les 2 verres ⁽¹⁾		Prise en charge intégrale (hors traitements) des 2 verres correcteurs sélectionnés entre les opticiens et Séviane ⁽²⁾			
→ Verres unifocaux simples	100%				
→ 1 verre unifocal simple + un autre verre	100%				
→ Autres verres	100%				
Lentilles correctrices ⁽³⁾	100%	80 €	100 €	120 €	160 €

(1) Un équipement tous les deux ans par assuré. Pour les enfants de moins de 18 ans ou en cas d'évolution de la vue, un équipement tous les ans.

(2) Dans la limite autorisée par la réglementation des contrats responsables.

(3) Un forfait lentilles par an et par assuré.

(4) Deux actes par contrat et par assuré.

→ Prenez contact
avec votre Agent
Général en
matière de...

- Auto / Habitation
- Epargne / Retraite
- Santé / Prévoyance
- Solutions bancaires

Gan Assurances
Compagnie française d'assurances et de réassurances
Société anonyme au capital de 109 817 739 euros (entièrement versé)
RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris
Tél. : 01 70 94 20 00
www.ganassurances.fr
Direction Qualité / Réclamations - Gan Assurances
Immeuble Michelet - 4-8 cours Michelet
92082 La Défense Cedex
E-mail : reclamation@gan.fr
Gan Assurances distribue les produits de Groupama Gan Vie
Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros (capital entièrement libéré)
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris
Entreprises régies par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 61, rue Taitbout 75009 Paris.

Assuré d'avancer



ganassurances.fr